
Métallurgie (industries)

Cher

IDCC 1576

Convention collective du 15 janvier 1990

[Étendue par arrêté du 18 octobre 1990, JO 14 novembre 1990]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

